Convocation à un tribunal à l'étranger

Par LISBETH

Bonjour,

Je suis française et habite en France. Dans les années 1980 j'ai fait l'acquisition de biens immobiliers en France & Malte , en indivision 50/50 avec mon partenaire du moment, qui est de nationalité britannique et résident maltais.

Il m'assigne au tribunal à Malte où il demande le remboursement de la moitié des biens plus les intérêts, prétextant qu'il a tout réglé et entretenu les biens de ses propres deniers.

J'ai pris les services d'un avocat à Malte et nous avons déposé une déclaration sous serment en répondant aux accusations, en fournissant les actes de propriétés et autres documents prouvant ma nationalité et mon lieu de résidence.

Le juge, en charge de l'affaire, demande à m'entendre au tribunal à Malte. Mes questions :

- le juge maltais peut il m'obliger à y aller (cela signifierait que je prenne 3 jours à cause des vols aériens non journaliers) ?
- le tribunal de Malte est til compétant pour juger ce cas ?

Merci de votre réponse. Cordialement, LISBETH